



Communiqué de presse

8 juin 2022

PRÉVISIONS FINANCIÈRES 2022-2024

UNÉDIC : UN RETOUR AUX EXCÉDENTS CONFIRMÉ, DANS UN CONTEXTE DE FORTES INCERTITUDES

L'Unédic présente la mise à jour des prévisions financières du régime d'assurance chômage jusqu'en 2024. Ces prévisions ont été adoptées lors du Bureau du 8 juin 2022. Dans un contexte économique et géopolitique nouveau, accompagné de fortes incertitudes, le retour aux excédents se confirme, permettant au régime d'assurance chômage d'entamer le remboursement de sa dette. Celle-ci restera durablement marquée par la crise Covid-19, avec le financement des mesures d'urgence pour soutenir les demandeurs d'emploi, les salariés et les entreprises : à fin 2024, elle s'établirait à 35Md€, auxquels s'ajoutent 18,7Md€ portés au titre des mesures d'urgence.

L'amélioration du solde du régime confirme la trajectoire de désendettement

Les dépenses totales du régime d'assurance chômage s'établiraient à 40Md€ en 2022 (49,4Md€ en 2021). La conjoncture économique et les règles d'Assurance chômage appliquées depuis fin 2021 contribueraient à diminuer les dépenses d'indemnisation en 2022. Ces effets se poursuivront en 2023 et 2024. Les dépenses totales se stabiliseraient ainsi à hauteur de 39,9Md€ et de 40Md€⁽¹⁾.

Quant aux recettes, elles augmenteraient en 2022 pour atteindre 42,5Md€, du fait principalement de la dynamique des salaires liée à l'inflation. La hausse se poursuivrait en 2023 (43Md€) et en 2024 (44,2Md€).

Cette stabilisation des dépenses et cette augmentation des recettes se traduiraient par l'amélioration du solde du régime, confirmant les excédents en 2022 (+2,5Md€), puis en 2023 (+3,1Md€) et en 2024 (+4,2Md€). Sur ces trois années, les deux tiers des excédents résultent de la mise en œuvre de la réforme d'assurance chômage.

La stabilisation des dépenses sur laquelle se fondent ces prévisions d'excédents dépendra fortement de la manière dont le marché du travail sera affecté par la conjoncture économique.

Croissance et créations d'emplois : une situation paradoxale en 2022 et incertaine pour 2023-2024

En 2021, le rattrapage de l'activité à la suite de la crise Covid-19 a contribué à une croissance du PIB de +6,8%. Le nombre de créations d'emplois cette même année a été exceptionnel (+678 000).

En 2022, la croissance ralentirait (+2,4%), avec un premier trimestre négatif à -0,2%, par rapport au quatrième trimestre 2021. En parallèle, les créations d'emplois se poursuivraient à un moindre niveau par rapport à l'année précédente (+79 000), en dépit d'un premier trimestre dynamique.

Sur 2023 et 2024, le rythme de croissance reviendrait à un niveau proche d'avant-crise (respectivement 1,7% et 1,8%) et les créations d'emplois seraient plus limitées (respectivement +52 000 et +80 000). Cette évolution est conditionnée au contexte économique et géopolitique.

Quel est l'impact de l'inflation sur la situation financière du régime d'assurance chômage ?

Au-delà des effets sur la croissance et sur l'emploi, l'inflation occasionne deux effets sur les finances du régime.

Dans un premier temps, l'inflation observée en 2021 et surtout en 2022 entraîne une augmentation de la masse salariale qui impacte positivement les recettes.

Dans un second temps, la hausse des salaires se traduira par une progression plus soutenue de l'allocation journalière versée aux demandeurs d'emploi indemnisés. En effet, les nouveaux allocataires entreront dans une période de chômage avec un salaire de référence plus élevé. Cela pèsera sur les dépenses en 2023 et 2024.

L'évolution de l'inflation constitue une incertitude majeure dans notre exercice de prévision.

Une dette estimée à 53,7Md€ fin 2024

La forte mobilisation du régime lors de la crise transparaît dans ses finances : fin 2021, en sortie de crise, l'endettement du régime atteint 63,6 Md€ au total (36,8Md€ en 2019).

Le cumul d'excédents des années 2022-2024 permettrait d'amorcer le remboursement de la dette qui serait de 35Md€ fin 2024, auxquels s'ajoutent 18,7Md€ portés au titre des mesures d'urgence.

(1) Les prévisions de dépenses ont été réalisées dans l'hypothèse du maintien du financement de Pôle emploi par l'Unédic à hauteur de 11% de ses ressources.

SOLDE FINANCIER DE L'ASSURANCE CHÔMAGE JUSQU'À FIN 2024



ENDETTEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE JUSQU'À FIN 2024



ENDETTEMENT AVANT LA CRISE COVID, EN SORTIE DE CRISE COVID ET A L'HORIZON 2024

